

Séminaire du PÔLE RURAL

Maison de la Recherche en Sciences Humaines de Caen

Responsables : Philippe MADELINE et Jean-Marc MORICEAU

Séminaire annuel 2015-2016 (23^{ème} édition) :

Au cœur des recherches sur les sociétés et les espaces ruraux

Séance du mardi 7 mars 2017

Compte rendu réalisé par Pierre GUILLEMIN (Doctorant ESO)

Gilles LAFERTÉ

Directeur de recherche en sociologie, INRA CESAER, MSH Dijon

« Hétérogénéité sociale des agriculteurs et embourgeoisement des céréaliers ».

Le groupe des agriculteurs se présente comme un groupe homogène avec ses institutions propres. À la lecture des données statistiques dédiées (Recensement Agricole, RICA), au groupe 1 de la nomenclature des PCS¹ en huit postes, on peut croire à une homogénéité de ce groupe. Il n'en est rien : l'hétérogénéité est significative. La construction politique du groupe est évidente malgré sa fracturation syndicale. Sa cohésion – illusoire – interroge face à la réduction des effectifs. Ils ne représentent plus que 2 % des emplois en France, 6 % dans l'espace rural (bien moins que les ouvriers). De même, scientifiquement, les représentations du groupe varient. L'histoire du mot paysan renvoie à la sociologie paysanne d'Henri Mendras. Dans les études rurales, l'appareil théorique anthropologique (concept de communauté) prévaut sur le vocabulaire sociologique classique. Pour Marcel Jollivet, les agriculteurs constituent deux classes sociales. Pierre Bourdieu en fait un exemple de classe objet qui ne fonctionne vraiment que pour les fractions paupérisées. Pour Claude Grignon, ils sont inclassables. En tant que classe sociale, ce sont des bourgeois (propriété des moyens de production), mais des bourgeois qui s'exploitent eux-mêmes, y compris leurs familles. Ils effectuent des tâches manuelles et sont des cols blancs. Pour Gilles Laferté, les historiens (Jean-Marc Moriceau, Maurice Aymard, Jean-Luc Mayaud) s'en sortent mieux que les sociologues. De l'éclatement géographique (céréaliers beaucerons, bergers du Cantal, luxe viticole,...) au fractionnement technique productif, l'hétérogénéité se confirme jusqu'à interroger l'existence d'un groupe. Certains pays délaissent même l'entrée « agriculteurs » dans les nomenclatures statistiques. Les marchés eux aussi attestent de cette hétérogénéité. Les échanges agricoles s'internationalisent mais existe toujours une petite polyculture de subsistance. Aujourd'hui, les agriculteurs travaillent pour des marchés fluctuants. C'est selon leur capital culturel qu'ils abordent les opportunités marchandes. Entre pauvreté agricole et bourgeoisie agricole, dans quel espace social doit-on placer ce groupe ?

G. Laferté a mené une enquête ethnographique auprès de céréaliers. Un agriculteur du Châtillonnais, avec qui il avait sympathisé, parut affaibli socialement le jour où il le rencontra à Paris. On peut être bourgeois dans sa sous-préfecture et « plouc » à Paris. L'espace social n'est pas aussi national qu'il y paraît dans la nomenclature PCS. Des espaces sociaux localisés s'imbriquent dans des espaces sociaux plus larges ; les stratégies de distinction ne sont pas partout efficaces. L'espace résidentiel agricole se confronte à un espace social décalé vers le bas de l'ACM² bourdieusienne (moins de capital économique) et vers la gauche (moins de capital culturel). Les cadres et professions intellectuelles supérieures sont surreprésentés en ville, les professions intermédiaires le sont dans le périurbain, et cette morphologie spatiale des PCS est une donnée incontournable d'une sociologie politique locale (concurrence entre cadres et autres types de professions).

¹ Professions et catégories socioprofessionnelles

² Analyse des Correspondances Multiples

La PCS des agriculteurs présente une mobilité ascendante selon le revenu, sur une longue période, surtout depuis les années 2000 (au-dessus des professions intermédiaires). Cette tendance s'affirme si l'on tient compte de toutes les sources de revenus : le revenu agricole compose 50 à 60 % du revenu des ménages et sa part décroît car s'y ajoutent des éléments de diversification : patrimoine, chambre d'hôtes... La carte des assiettes de cotisation de la Mutualité Sociale Agricole, à l'échelle de la France métropolitaine, montre une forte disparité géographique de la stratification sociale agricole, croisée à celle de l'orientation technico-économique des exploitations. En grandes cultures, le revenu équivaut au revenu moyen des cadres ; en bovins viande, il est inférieur au revenu moyen des ouvriers. Les données de revenus, limitées du fait de la forte constitution patrimoniale du revenu agricole, sont utiles car les seules données sur le patrimoine (30 000 ménages) ne permettent pas une approche localisée. Néanmoins, les agriculteurs exploitants appartiennent à une PCS bien dotée : les plus gros exploitants, proches des gros indépendants et professions libérales, loin devant les cadres. Le capital économique des agriculteurs est important, avec un revenu en progression et une répartition géographique inégale.

L'éclatement géographique nécessite d'étudier ces trajectoires dans un espace social localisé, où s'élaborent les relations sociales et la perception de soi dans les classements sociaux. Le Châtillonnais est historiquement décrit comme pays agricole ingrat là où, aujourd'hui, une céréaliculture prospère. À partir d'enquêtes ethnographiques réalisées par des anthropologues de la parenté, G. Laferté définit une mobilité sociale sur fond d'accumulation du capital économique et culturel, dans un espace dominé dans le passé par de grands propriétaires terriens liés à l'industrie métallurgique locale. Des crises agricoles et industrielles du XIX^{ème} siècle, découle la vente des grandes fermes jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle, et la structuration d'un groupe d'exploitants propriétaires, notamment des migrants de l'Est de la France et de l'Europe. Outre la modernisation agricole (arrivée des grandes cultures et des rotations introduisant le colza), la réforme de la PAC en 1992 a favorisé la constitution d'un groupe de céréaliers. Dans le Châtillonnais, la surface moyenne des exploitations est de 200 ha, avec une valeur moyenne de 3000 €/ha. Certaines immobilisations avoisinent le million d'euros. Une estimation localisée du revenu (enquêtes menées auprès des banquiers du Crédit Agricole), montre que dans une catégorisation marketing, les agriculteurs sont classés « en haut de gamme ». Dans les années 2000 à 2012, la fourchette des revenus des ménages agricoles s'établit entre 45 000 et 110 000 €, au-dessus de celui des cadres. La pression foncière a déplacé l'épargne des agriculteurs vers l'immobilier, avec deux grandes stratégies de diversification : le marché immobilier localisé, où le capital culturel identifie ce qui est distinctif sur le marché du secondaire, du savoir-faire quasi professionnel développé par les agriculteurs et leurs réseaux auprès des maçons locaux ; les appartements à Dijon via la chaîne du Crédit Agricole Square Habitat – cette « délégation » touche les moins dotés, quand les agriculteurs ont une forte compétence bancaire. Certains possèdent plusieurs dizaines d'appartements à Dijon, à Châtillon-sur-Seine ou Auxerre.

Des législations propices à la défiscalisation ont créé un flux important de l'épargne agricole vers l'immobilier, distinct des résidences secondaires des cadres par exemple. G. Laferté avance l'hypothèse d'un patrimoine forcément productif : le logement à Dijon servira la trajectoire sociale des apparentés (études des enfants, la vieillesse et les besoins de proximité,...), avec une réticence à en faire un bien de consommation. La financiarisation du patrimoine des agriculteurs les conduit vers un *ethos* capitalistique (socialisation par les pratiques professionnelles).

Ces céréaliers surclassent socialement leurs voisins membres des classes populaires (les plus bas des agriculteurs dans la stratification ont des revenus deux fois supérieurs à la moyenne de l'espace social localisé où ils vivent). Leur distinction sociale tient aussi aux postes électifs locaux qu'ils occupent, malgré leur déclin numérique au sein des conseils municipaux, puisqu'ils conservent le même taux de surreprésentation historique (2,5 fois plus dans ces instances que dans la population active). Mais ils sont concurrencés par les cadres dans les intercommunalités.

Le capital culturel intègre une évolution des qualifications, proche de celui des ouvriers en 1968, et se rapproche de celui des professions intermédiaires en 1999. Ce « super indicateur », est limité en agriculture où le diplôme fait accéder aux subventions d'Etat, sauf à se tourner vers la fratrie et les conjointes. Il faut

aussi examiner le capital culturel non certifié : les céréaliers du Châtillonnais jouent au golf, skient, construisent des piscines sur les exploitations, mettant ainsi en évidence une *hexis* corporelle distinctive.

Le bâti est révélateur d'une mobilité respectueuse de l'ordre social dominant, issu d'abord de résidences aux formes classiques, relevant « d'un goût populaire en grand » (absence de renversement des codes comme dans la gentrification). L'espace résidentiel se structure autour d'une séparation entre espace domestique et espace industriel. Lors des entretiens, G. Laferté découvre le système à double accès avec « l'entrée des artistes », réservée à l'agriculteur sortant du travail, et l'entrée classique, qui exclut la saleté de l'espace domestique. Ce résidentiel châtillonnais se caractérise par un « empavillonnement » de la ferme, l'achat de pavillons (hauts perchés), et plus récemment de pavillons plus grands (200/400m²) avec des formes d'ennoblissement (tourelle, renfort de rustique, plafond à la française, pierre de bourgogne,...). Un exemple de pavillon local est appelé « le château » par les autres habitants. Si les classes populaires locales y voient de très grandes maisons, les catégories bourgeoises culturelles locales, rêvant de belles maisons de campagne, les dénigrent. Des châteaux, bien réels cette fois, ont été acquis par certains agriculteurs, mais rapidement revendus ou transformés en gîte de luxe. Le château symbolise l'impossible social, la mise à distance avec la grande bourgeoisie. La conférence s'achève sur des photographies d'intérieurs : ici, un escalier avec une reproduction des *glaneuses* de Millet et un lustre monumental sur le palier ; là, on remarque l'abondance de vernis, de bois brut, de matière noble. Décrivant un intérieur soigné, G. Laferté dit de l'épouse de l'agriculteur : « celle-ci a fait les beaux-arts ». Ainsi le bâti permet d'objectiver les positions sociales des agriculteurs et de leurs alliés, en mettant à distance tout mépris de classe grâce à l'enquête collective.

Débat

P. Madeline : L'intervention de Gilles Laferté est encouragement pour les géographes à poursuivre le travail de recherche sur l'agriculture et les agriculteurs. Leur fractionnement, que l'on peut identifier à travers des approches quantitatives doit aussi s'appréhender sur le terrain. Les similitudes sont nombreuses avec la Plaine de Caen où la aussi des céréaliers suivent la même trajectoire immobilière : achat de maison ou d'appartement dans la ville proche ; achat d'appartements en ville ou dans les zones littorales locales ou méridionales. Au-delà de l'hétérogénéité entre céréaliers et éleveurs, la financiarisation du patrimoine agricole conduit-elle à une hétérogénéité qui s'amplifie ? On peut aussi s'interroger sur les fractionnements à venir au sein même de la profession agricole et de sa représentation comme l'ont montré les contradictions entre la base et les dirigeants au sein de la FNSEA. Enfin, plus largement, des questions se posent sur le devenir des exploitations entre l'action des investisseurs non agricoles dans un foncier qui devient un capital refuge ainsi que dans le rôle des installations non issues du milieu agricole.

G. Laferté : Pour les fractionnements potentiels à venir, il faut aussi tenir compte du foncier devenant intransmissible, avec des endettements beaucoup trop lourds, le fractionnement du patrimoine, sans montage juridique miracle. Pour le mouvement d'arrivants sur des modes alternatifs, Jean-Baptiste Paranthoën travaille sur des maraîchers en déplacement social depuis la petite bourgeoisie parisienne, en mobilité vers le rural où leur compétence culturelle distinctive sert à vendre leurs produits à la petite bourgeoisie culturelle locale (AMAP). Cela implique aussi le rôle de la diversité des marchés agricoles, par exemple la croissance du bio avec un fractionnement sur le capital culturel.

P. Madeline : Dans le Châtillonnais, les céréaliers que vous avez interrogés ont-ils un successeur ?

G. Laferté : C'est une démonstration de l'embourgeoisement : les enfants ne veulent pas reprendre. Ou bien, après un cursus technique supérieur, s'il y a reprise, ils voient l'exploitation comme une entreprise diversifiée, ils se projettent chefs d'entreprises avec l'embauche d'ouvriers agricoles. Ceux qui ont moins réussi à l'école reprennent le modèle existant. Enfin, ceux issus des grandes écoles entrent en conflit avec le père, sur un projet de rupture, le bio par exemple.

J.-M. Moriceau : Les chiffres ici présentés sont en euros. Avec les mêmes chiffres en franc or, franc germinal, je me retrouve en 1830-1840 chez les fermiers du Bassin parisien. Il faut retourner trois siècles en

arrière pour un copié-collé de la structure du patrimoine évoquée : 1730, avec les fermiers du Valois de la Plaine de France qui sont à la tête de propriétés de 200 ha, qui possèdent des placements financiers et des maisons à Paris. On a bien une diversification du patrimoine, et même une défiscalisation via l'Office Royal. Il s'agit déjà d'un patrimoine productif qui sert le circuit familial. Et pour l'investissement « retraite », c'est ce que préparent les fermiers sous Louis XV. Pour les notabilités, ils sont nommés dans les conseils d'arrondissements, signe d'une réussite économique qu'on affiche. Pour les loisirs et le capital culturel, ils chassent, vont en cure à Vichy et pratiquent l'escrime. Ils exercent une supériorité sur place, reconnue parmi les élites bourgeoises et aristocratiques, notamment par le biais d'alliances matrimoniales ou par les entrées dans les collèges jésuites. Dès lors, la grande exploitation céréalière n'est-elle pas un modèle qui s'est prêté à la réussite sociale à travers les siècles ?

G. Laferté : Je suis heureux de cette lecture et ne peux pas répondre à la question qui ouvre sur plus de recherches et questionnements. Le nœud reviendrait à la grande exploitation céréalière : serait-ce elle qui impulserait les autres changements? Avec une forme de limite, entre 100-300 ha, ce qui correspond à des limites techniques. Et la limite technique est liée à la technique du temps. Notons l'hypothèse d'une trajectoire sociale identifiée, reproductible. Construire ce type d'exploitation comme un objet relève du défi historiographique. Ce qui fonctionne bien, c'est la dépendance à des marchés, avec les liens entre histoire économique et histoire sociale.

P. Brunet : Le Châtillonnais n'est-il pas un cas particulier, comme en témoigne d'ailleurs le rapprochement de Jean-Marc ? C'était un pays difficile d'un point de vue du sol, un pays d'immigration, avec une tradition humaine très profonde. Et la grande exploitation céréalière actuelle a d'autres dimensions et n'est plus seulement liée aux céréales mais aussi à des transformations industrielles.

G. Laferté : Il existe peut-être des singularités du point de vue agricole, par exemple le maintien de la forme familiale, alors qu'ailleurs on observe des agricultures de firmes sur de très grandes exploitations. Mais dans le Châtillonnais on trouve aussi d'importantes immobilisations capitalistes et des investissements industriels, toutes proportions gardées, on y retrouve le geste entrepreneurial.

C. Lemarchand : Je m'interroge sur un effet « taille d'exploitation ». Il s'agit par ailleurs d'une mobilité sociale conservatrice, dans ce cadre, est-ce un métier de couple ? Y a-t-il des EARL de conjoints ?

G. Laferté : Dans le Châtillonnais la taille des exploitations peut aller jusqu'à 1 000 ha, mais dans ces cas-là, on retrouve 3 UTA³. Un 1/3 des exploitations sont sous statut individuel, beaucoup sont aussi des sociétés. Les hommes travaillent souvent seuls. Quand l'épouse travaille sur l'exploitation, c'est souvent en lien avec un atelier d'élevage. La séparation des espaces professionnels et domestiques est d'autant plus importante que l'épouse travaille à l'extérieur, et certains couples vivent même en appartement à Dijon.

M. Rousard : Ces agriculteurs embourgeoisés paraissent bien isolés dans cette société rurale ?

G. Laferté : La sociabilité est dégradée dans les milieux agricoles, la sociabilité sportive reste ponctuelle. Isolés, ces agriculteurs se sentent de plus en plus agressés par l'entourage, notamment le peu de résidents secondaires. Ce sentiment est accru avec le projet de création d'un Parc National. À cet égard, les deux pétitions qui circulent autour du projet sont éclairantes. La pétition du « non » regroupe les agriculteurs, les classes populaires et les indépendants de la filière bois. La pétition du « oui » rassemble la petite bourgeoisie culturelle allochtone. Et si le ministère de l'Éducation nationale a appris à fermer des écoles en milieu rural, le ministère de l'Environnement ne sait pas créer un parc dans une zone habitée.

M. Marie : Au sujet du capital d'autochtonie, quel accès au foncier les migrants des années 1930 ont-ils eu ?

G. Laferté : Il y a eu peu de conflits. Les fermes de bourgs étaient tenues par les autochtones à l'époque et la modernisation s'est faite dans les fermes à l'écart. Puis ont eu lieu des alliances matrimoniales.

³ Unités de Travail Annuel

J.-M. Maître pierre : De nombreuses thèses d'histoire du XIX^e siècle sont déposées aux archives départementales, avec des historiens qui s'étaient essayés à la sociologie à partir d'entretiens semi-directifs, qui pourraient être revisités.

M. Bermond : Qu'en est-il de l'origine sociale des agriculteurs ? Le rapport productif vis-à-vis de nouveaux investissements n'est-il pas le propre d'une trajectoire ascendante d'agriculteurs issus de milieux modestes, avec une forme de réussite sociale ?

G. Laferté : Cet embourgeoisement est une mobilité sociale ascendante, d'abord par capital économique, ensuite par le capital culturel, dans le respect de l'ordre social.

P. Guillemin : Si l'embourgeoisement agricole tient notamment dans une trajectoire respectueuse de l'ordre établi, ne faut-il pas aussi l'étudier à partir des mobilisations agricoles dont certaines sont conservatrices ?

G. Laferté : Oui, on a affaire à une mobilité sociale à droite de l'espace social.